

Un mot du rédacteur

Une autre saison...et je suis déjà en retard! Nous espérons que vous avez tous connu un été productif. Le nôtre a été rempli de conférences; la Convention de la FAM et la Conférence canadienne en juin, la ROPA en juillet et l'OMOSC ainsi que la ICSOM en août. Dans le présent numéro, vous apprendrez « ce que nous avons fait de nos vacances d'été ». Je vous souhaite une merveilleuse saison.

Votre humble serviteur,

Robert Fraser, Secrétaire de l'OMOSC, rédacteur, Una Voce

Rapport de la présidente

Francine Schutzman

En tant que membre du Player Conference Council, en compagnie des dirigeants de la ICSOM, la ROPA, la TMA et la RMA, j'ai participé à bon nombre d'appels conférence et échangé un nombre infini de courriels qui visaient, pour la plupart, les préparatifs pour la Convention de la FAM prévue en juin. Nous avons eu une rencontre personnelle à Chicago en janvier à laquelle Dan Blackman et moi-même avons participé. Ensemble, nous avons discuté et présenté des résolutions aux fins d'examen par les délégués à la Convention. Dan Blackman, Bob Fraser et moi-même étions délégués de l'OMOSC lors de la Convention (et j'étais également déléguée votante pour la Section locale 180). Comme toujours, les séances étaient remplies de sujets d'affaires et de renseignements, et la Convention n'a pris fin que tard en soirée la troisième journée.

L'élection des représentants est primordiale dans le contexte de la Convention. Le président, Tom Lee, le vice-président, Harold Bradley et le secrétaire-trésorier, Sam Folio ont repris leurs postes. À la lecture du *International Musician*, vous avez appris que nous avons un nouveau vice-président du Canada, notamment Bill Skolnik, de la Section locale 149 à Toronto. Bobby Herriot a pris une retraite bien méritée, et il nous tarde de constater les exploits de Bill. Nous savons déjà qu'il est rempli d'idées et d'énergie. Des cinq membres restants au Conseil exécutif international, deux personnes ont été réélues (Ray Hair et Joe Parente) et trois nouvelles personnes (Bob McGrew, Erwin Price et Billy Linneman) ont été élues. Puisque nous aurons maintenant des conventions triennales, le mandat de ces représentants prendra fin en août 2010.

L'enjeu le plus litigieux présenté dans le contexte de toute convention est celui des finances. Plusieurs options financières ont été présentées aux délégués, y compris l'une qui exigeait une augmentation des cotisations syndicales pour les orchestres symphoniques. J'espère que vous avez tous été conscients de l'Appel à l'action lancé par la ICSOM et appuyé par les autres conférences des artistes exécutants, y compris l'OMOSC, afin de s'opposer au projet d'augmentation. Nous remercions tous ceux et celles qui ont répondu en écrivant une lettre, en signant des pétitions et en avisant les délégués de votre Section locale de la façon dont vous vouliez qu'ils

votent sur cet enjeu. On nous a dit que notre voix collective avait été entendue, et la Convention a voté en fonction de cette voix. Aucune augmentation des cotisations n'aura lieu pour les trois prochaines années. L'option financière qui a finalement été adoptée prévoit une augmentation de la cotisation de 2 \$ pour tous les membres en 2008, en plus du paiement de 2 % d'une cotisation liée au travail sur des versements de marchés supplémentaires (c'est-à-dire, le Sound Recordings Special Payment Fund) si le versement est plus de 2 500 \$.

Un autre sujet a entraîné un important débat, et dans quelques quartiers, un certain étonnement. Cela visait la capacité en sièges de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (Section locale 406), qui représente tous les musiciens de la FAM au Québec. L'administration actuelle a hérité d'une dette de l'administration précédente et a récemment découvert un manque à gagner dans le montant des cotisations liées au travail symphonique, lequel doit être transmis au siège social de la FAM. Selon un Règlement de la FAM, les personnes n'ayant pas payé leur cotisation ne peuvent siéger à la Convention. Le premier point à l'ordre du jour de la Convention consistait à formuler une résolution spéciale visant à transformer la dette du Québec en un emprunt de la FAM afin de permettre aux délégués de prendre leur place (les deux délégués étaient déjà à Las Vegas pour la Conférence canadienne). Les délégués canadiens de la FAM étaient unanimes à vouloir que les représentants de Montréal prennent place pour plusieurs raisons, l'une d'elles étant le désir de ne pas priver du droit de vote les représentants de la Section locale de la ville de Québec (dont les finances sont en règle, mais qui sont représentés par la Guilde à la Convention), et l'autre étant de reconnaître que l'administration actuelle n'est pas responsable de cette dette, qui en fait, a été réduite considérablement. À la suite d'un vigoureux débat et de l'expression de plusieurs délégués affirmant que le règlement lui-même doit être modifié lors d'une prochaine convention, les délégués de Montréal ont finalement pris place. Malheureusement, l'un d'eux a dû quitter la journée suivante en raison d'un décès dans sa famille.

Le coût élevé d'un visa dont ont besoin les musiciens et musiciennes du Canada désirant travailler aux États-Unis a suscité un grand débat, surtout les droits liés au soi-disant « traitement supérieur ». L'élimination de tels droits punitifs est un travail en cours nous ont-ils dit. Une résolution qui aurait permis à la FAM d'établir un fonds d'aide juridique à l'intention des sections locales de moindre envergure responsables d'entretenir des conventions collectives a été transmise au CEI. Nous examinerons davantage la possibilité de fusionner avec un autre syndicat international. Puis, dans le but d'attirer davantage de personnes à la FAM, le conseil exécutif d'une section locale peut approuver la suspension des droits d'adhésion lorsque tous les membres d'un groupe ou d'une unité autonome (deux musiciens ou plus), non-membres de la FAM, demandent à la fois de se joindre à la Section locale.

Vous avez déjà entendu cette pensée : participez activement au conseil de votre Section locale si vous voulez vraiment changer quelque chose à la FAM. Il est encore temps de le faire si vous voulez constater par vous-même le déroulement de la prochaine Convention en 2010.

« La photo de famille » les participants à la Conférence 2007



gauche à droite: Gary Borton (RSO – cachée), Barbara Hankins (2eme VP OMOSC), Bob Fraser (secrétaire – en haut en arrière), Edith Stacey (ESO), Humberto Martins (EPW), Simon-Philippe Allard (SNS invité), Marc Moscovich (OSQ – cachée), Tom Fetherston (President, ROPA), Jim Biros (ED Local 149), Karen Foster (VSO), Ellen Versteeg-Lytwyn (EPW), Penny Clarke (TBSO), Kenji Fuse (Victoria – cachée), Suzanne Lemieux (SNS), Jeff Garrett (trésorier OMOSC), Tom Lee (AFM President), Francine Schutzman (Présidente OMOSC), Sam Folio (AFM S-T), Bill Skolnik (AFM V-P from Canada), Mark Tetreault (AFM SSD Canada), Katherine Robertson (K-WS), Greg Sheldon (Windsor), Dan Blackman (1er VP OMOSC), Arlene Dahl (WSO), Dave Pell (OLC), Frank Morphy (TSO), Elspeth Thomson (HPO – en arrière), Monique Lagacé (OMGM), Linda Bardutz (SSO), Elaine Thompson (COC), Anne Letourneau (Local 406), Richard Sandals (NBO – en arrière), Bruce Ridge (Chair, ICSOM), Mark Johnson (AFM Canada), Mike Thomson (CPO), Luc Fortin (Local 406)

À la mémoire de Nicholas Kilburn

Par Francine Schutzman, présidente de l'OMOSC

Nicholas Kilburn a été élu président de l'OMOSC/OCSM à l'été 1978. Il était le basson solo de l'Orchestre symphonique de Toronto. Au moment de son élection, il a déclaré son intention d'occuper le poste de président uniquement jusqu'en août 1980 en raison de ses responsabilités familiales. Nick était un homme de principe qui a remis sa démission comme président au Conseil de l'OMOSC plus vite que prévu, notamment à l'automne 1979. Le motif de sa décision était qu'il avait tenté d'être élu au comité des artistes exécutants de l'Orchestre symphonique de Toronto ce même automne, et n'avait pas été élu. Sa démission a été annoncée en 1980, dans le numéro de mars du bulletin de l'OMOSC. Voici quelques-unes de ses paroles :

« L'un des principes auquel j'adhère et que j'ai souvent exprimé est qu'un membre de l'exécutif de l'OMOSC devrait non seulement refléter la confiance des délégués à la conférence, mais devrait également chercher une expérience plus poussée de cette confiance en se portant candidat dans son orchestre d'appartenance. Bien que cela ne soit pas un règlement de l'OMOSC, je crois fermement que chaque délégué doit occuper un poste auprès des membres de son comité d'appartenance de façon à ce qu'il puisse parler du travail de son orchestre en connaissance de cause lorsqu'il participe à une conférence de l'OMOSC. »

Malheureusement, Nicholas Kilburn est décédé à Cobourg, en Ontario, le 31 juillet 2007.

La biographie suivante par Harvey Chusid et Patricia Wardrop est tirée de l'Encyclopédie de la musique au Canada :

Bassoniste, professeur (Toronto, 21 juin 1932). Ses professeurs au RCMT (1948-51) furent Elver Wahlberg (basson), Weldon Kilburn (piano), Samuel Dolin (matières théoriques et harmonie) et John Weinzweig (orchestration). Il étudia également le basson avec Raymond Allard (New England Cons., 1951) et Sol Schoenbach (Curtis Institute, 1952-55). Kilburn fut membre de l'orchestre du Ballet national (1955-58) et de l'Orchestre symphonique de la SRC (1955-59). Il se joignit au TSO en 1959 comme basson solo, poste qu'il partagea avec Christopher Weait à partir de 1968, et devint basson solo associé en 1986. Ses exécutions comme soliste incluent la création d' *Isometric Variables* de Dolin avec l'Orchestre Hart House (1959), la première exécution complète du *Divertimento n 3* de Weinzweig avec l'OS SRC (1961), et des exécutions avec le TS du *Concerto* pour basson de Mozart (1965) et de la *Sinfonia concertante* op. 84 de Haydn (1978). Il s'est également produit au concert et il a enregistré comme membre du Quintette à vent de Toronto (1955-70). Professeur à l'Université de Toronto (1955-78), Kilburn a enseigné notamment à Mitchell Clarke, William Douglas, James McKay, Gordon Slater et Norman Tobias. Il fut prés. de l'OMOSC (1978-79). En 1981, il reçut la médaille du canadien de la musique en reconnaissance de ses services rendus à la vie musicale canadienne. Sa première femme fut le soprano Ilona Kombrink (Saint Louis, Mo., 1932) qui chanta des premiers rôles à la fin des années 1950 et au début des années 1960 avec la COC et au Festival de Stratford, et dans des productions à la télévision de la SRC de *Tosca* (1958, rôle titre), *Elektra* (1961, Chrysothemis) et *Otello* (1963, Desdemona). Elle retourna aux É.-U. en 1963 et enseigna subséquemment à l'Université du Wisconsin.

Rapport de la Conférence de l'OMOSC

Du 8 au 12 août - Sainte-Foy (Québec)

Par Robert Fraser, secrétaire, OMOSC

À l'hôtel Classique, juste à l'extérieur de la magnifique et historique ville de Québec, les délégués et représentants de l'OMOSC, les représentants et le personnel de la FAM et plusieurs invités spéciaux se sont réunis à l'occasion de la Conférence annuelle de l'OMOSC. Ce fut quatre journées et demie fort productives. En voici quelques points saillants – si vous avez des questions, nous vous prions de consulter votre délégué ou l'un des dirigeants de l'OMOSC.

Cette année, la Conférence était dédiée à Nicholas Kilburn, qui est décédé en juillet (voir *À la mémoire de Nicholas Kilburn* à la page du présent numéro). Nicholas était basson, membre de l'Orchestre symphonique et deuxième président de l'OMOSC en 1978-1979.

Rapports des délégués, atelier destiné aux orchestres en négociations et sujets de la Conférence

Chaque année, les délégués présentent un bref rapport sur les points saillants (et quelques fois les points faibles) de leur saison respective. Ces rapports suivent l'ouverture de la Conférence et remplissent en grande partie les séances de la première journée. C'est là l'occasion de discuter de la situation propre à chaque orchestre à *huis clos*. Les échanges se poursuivent pendant la soirée, alors que les orchestres en cours de négociations ou près de commencer les négociations se réunissent pour la séance NOW (l'atelier des orchestres en négociations). L'avocat-conseil de l'OMOSC, Michael Wright, qui œuvre auprès des orchestres de l'OMOSC depuis plus de 10 ans, était présent à l'atelier. Cette année, le négociateur de la MSO, Claude Melançon, était de la partie. Si je peux me permettre un commentaire, l'un des désavantages de l'atelier est que le délégué de l'OMOSC n'est pas nécessairement membre du comité de négociations de son orchestre. Par conséquent, dans certains cas, ces personnes ne sont peut-être pas les plus aptes à participer à cet atelier – s'il y avait un moyen d'inclure les comités d'orchestre et les équipes de négociations, cela serait beaucoup plus avantageux. Quoi qu'il en soit, cette observation souligne le besoin de communications entre l'OMOSC et les comités d'orchestres/comités de négociations.

Les cadres dirigeants poursuivent le dialogue avec les délégués tout au long de l'année, par le biais de courriels et de rapports de mi-saison. Cet échange soulève toujours bon nombre de « sujets pour la Conférence », et à chaque année, nous y consacrons une journée de séances. Voici quelques sujets « brûlants » :

Société d'assurance responsable des instruments (HED Inc.) –

Nous avons examiné le rendement de notre courtier relatif aux demandes de remboursement. Comme le nombre d'assureurs intéressés à prendre à leur charge les instruments de musique paraît limité, le transfert vers un autre assureur ne semble pas faire une grande différence pour les membres en ce qui a trait aux coûts. Nous prions tous les membres de l'OMOSC de signaler toute difficulté relative à une demande de règlement à leurs délégués.

Représentation des musiciens « extra » (c.-à-d. les musiciens qui ne sont pas nécessairement touchés par nos conventions collectives). Ce sujet complexe semble toucher chaque orchestre différemment. Nous avons tenté par deux fois de formuler une résolution (voir la résolution n° 4 ci-après) qui, en dernier ressort, sera renvoyée à nouveau au comité d'éthique et à l'avocat-conseil. Il nous a été difficile d'établir des directives claires relatives au moment où un musicien extra peut voter dans le contexte d'une convention collective. Dans certaines situations au pays, cela accorderait aux musiciens à temps partiel davantage de droits de vote que les musiciens

à temps plein. La ICSOM a également examiné cet enjeu (voir le rapport de Dan Blackman sur la Conférence ICSOM dans le présent numéro).

La participation des musiciens aux comités de recherche d'un directeur musical – la plupart des orchestres déclarent une certaine participation des musiciens à ces comités, cette question étant même inscrite dans les conventions collectives. Cependant, un seul orchestre (Edmonton) prévoit la participation des musiciens lors du *renouvellement* de tels contrats. Malgré le fait que nous puissions participer à la sélection d'un directeur musical, il semble que nous avons peu à dire lorsqu'il s'agit de le garder ou non.

Que constitue le harcèlement de la part d'un chef d'orchestre?

Nous savons tous que le chef d'orchestre doit exercer un certain contrôle sur l'orchestre, mais à quel moment certains chefs d'orchestres dépassent-ils les bornes? Il n'y a eu aucune réponse claire à cet effet, mais l'on nous a rappelé les outils dont nous disposons en tant que musiciens syndiqués : les rapports du délégué syndical, les griefs et la liaison avec les gestionnaires.

Concerts éducatifs et participatifs – Nous sommes privilégiés d'avoir parmi nous Vanessa Goymour, coordonnatrice de l'éducation et de la sensibilisation pour la Calgary Philharmonie. Elle a fait une excellente présentation sur les programmes de son orchestre, ce qui a entraîné un merveilleux partage d'idées parmi les délégués.

Plusieurs autres sujets ont été discutés. En bref, nous avons également discuté des façons d'améliorer le tableau comparatif des salaires et des conditions de travail, favorisant une participation accrue au programme d'évaluation du chef d'orchestre, aux articles sur la retraite et aux programmes d'invalidité à long terme et aux versements au fonds EPW relatifs à des montants au-delà de l'échelle tels que le dédoublement, les principaux droits et les primes d'ancienneté.

Rapports du représentant et du personnel de la FAM

Nous sommes privilégiés d'avoir des rapports de trois membres du Conseil exécutif international (CEI) de la FAM, notamment : du président, Tom Lee, du secrétaire-trésorier, Sam Folio (participant à sa première Conférence de l'OMOSC) et du vice-président du Canada nouvellement élu, Bill Skolnik. La relation entre les conférences des artistes exécutants et la FAM a toujours comporté une certaine controverse puisque les conférences des artistes exécutants ont été créées parce que les musiciens à plein temps croyaient qu'ils avaient besoin de leur propre réunion en plus d'être représentés par leur section locale, et la FAM a d'abord perçu cette mesure comme étant suspecte. Toutefois, la présence de trois représentants du Conseil, échangeant franchement et ouvertement avec nous au sujet de nos préoccupations s'est avérée très positive. Nous espérons que ce soit le début d'une collaboration très productive entre l'OMOSC et le nouveau CEI.

Des membres du personnel de la FAM, notamment Laura Brownell (directrice de la Division des services symphoniques de la FAM), Mark Tetreault et Eline Brock Sanheim de la DSS, et Mark Johnson, maître de la presse électronique ont également fait des présentations.

ICSOM et ROPA

Les deux conférences d'artistes exécutants à vocation analogue étaient représentées par Tom Fetherston, président de la ROPA (Regional Orchestra Players' Association) et Bruce Ridge, président de la ICSOM (International Conference of Symphony and Opera Musicians). Chacun a fait un bref discours et était disponible pour partager son expertise lors de nos échanges. Pour ce qui est de l'OMOSC, elle était représentée à la Conférence de la ROPA par moi-même, et à la Conférence ICSOM, par le premier vice-président, Dan Blackman. La collaboration de nos trois conférences n'a jamais été aussi marquée que lors de la récente Convention de la FAM en juin dernier, alors que nous avons collaboré à l'établissement

de bon nombre de résolutions (voir le rapport sur la Convention dans le présent numéro).

La caisse RBE-EFAM

En plus du rapport annuel de la gestionnaire de la caisse, Ellen Versteeg-Lytwyn, nous avons joui d'une toute première présentation de l'un des actuaire de la caisse, Kevin Sorhaitz. À la Conférence de 2006, nous avions demandé à la caisse d'examiner la possibilité d'indexer nos prestations de retraite. Dans sa présentation, M. Sorhaitz nous a clarifié les risques et les compromis liés à l'indexation des prestations de retraite; il nous a également présenté un aperçu simplifié des hypothèses actuarielles (un domaine que je ne connaissais pas auparavant, et que j'ai trouvé fort intéressant). Je peux vous fournir les diapositives de la présentation PowerPoint de M. Sorhaitz au besoin et comme toujours, le personnel de la caisse RBE-EFAM est toujours prêt à répondre à vos questions au sujet de votre régime de retraite.

Les conférenciers invités,

Michael Wright et Claude Melançon

Les conférences de l'OMOSC sont quelque peu cycliques – nous croyons qu'il est avantageux de reprendre des enjeux clés à quelques années d'intervalle. L'un de ces enjeux vise les préparatifs de la négociation, et nous avons été choyés car deux excellents négociateurs étaient de la partie cette année. En effet, Michael nous a donné un aperçu du rouage du processus de négociations (un genre de « Négociations 101 »), et Claude a axé sa présentation sur son expérience à la Symphonie de Montréal pendant la grève de 2005.

Katherine Carleton – directrice générale, Orchestres Canada

Katherine a été la seule partenaire de l'industrie à participer cette année. Par le passé, des représentants du Conseil des Arts du Canada, de la SRC et du ministère du Patrimoine canadien y ont participé. Malheureusement, cette participation s'est éffritée : les deux derniers n'ont pas été présents depuis deux ans, et le Conseil des Arts du Canada a récemment connu un renouvellement de personnel alors que Angela Bridesell a quitté l'orchestre/le programme d'opéra, et le Conseil n'a pas eu le temps de nommer un remplaçant. Nous espérons corriger cette situation lors des conférences ultérieures – nous tirons grand profit de la participation de tous nos partenaires de l'industrie.

En plus de nous présenter une mise à jour sur les activités d'Orchestres Canada, Katherine a aussi exprimé le désir de collaborer avec l'OMOSC dans l'avenir. Elle a cité la récente entente d'enregistrement en direct des symphonies, opéras et ballets de la FAM comme un exemple de la collaboration des deux organismes qui s'est avérée profitable pour tous. D'autres domaines qui se prêteraient bien à la collaboration de l'OMOSC et de l'OC sont, notamment : la détermination des pratiques exemplaires de l'industrie, des programmes d'échange de personnel à même les orchestres (la Symphony Nova Scotia a réalisé un échange avec la Australian Orchestra cette saison), des pressions politiques visant à conserver la musique d'orchestres sur les ondes de la SRC et la défense des droits relatifs à l'enseignement de la musique. En bref, Katherine a posé la question : « Que peuvent faire l'OMOSC et OC ensemble qu'ils ne peuvent faire séparément? »

Paul Boulian – conférencier invité

La présentation posant le plus grand défi était celle de Paul Boulian, qui a participé au groupe de travail « Elephant Task Force » de la Fondation Mellon. Le groupe de travail puise son nom de l'expression anglaise « the elephant in the room » (un éléphant dans la pièce), c'est-à-dire, un enjeu tellement grand qu'il ne peut être ignoré, mais personne n'en parle.

Ce groupe de travail a effectué un examen approfondi de plusieurs orchestres symphoniques américains; une analyse financière, des statistiques sur les auditoires et les abonnés ainsi qu'un examen de la relation entre les parties visées (le Conseil, les gestionnaires, les musiciens, l'auditoire). Comme vous l'imaginez, les résultats de cette analyse n'ont pas donné lieu à une fiche de rendement éclatante à tout point de vue pour la scène symphonique.

Dans le présent numéro de *Una Voce*, Mark Tetreault a fondé son rapport sur les présentations de Paul à l'OMOSC et à la League of American Orchestras. Par conséquent, je ne le répéterai pas ici, sauf pour souligner un message qui, à mon avis, a été transmis à plusieurs reprises : c'est-à-dire, que les orchestres symphoniques doivent créer des protecteurs des arts, plutôt que des auditoires. Quelle est la distinction? Les auditoires (c.-à-d. des « fesses posées dans un fauteuil ») ne devraient pas constituer notre objectif premier; nous devrions plutôt viser à créer une situation selon laquelle les foyers (M. Boulian a parlé de familles et non de particuliers) s'engagent à long terme envers nos orchestres, d'abord par le biais d'abonnements renouvelés, puis par des engagements financiers plus sérieux. Il a souligné que tous les principaux mécènes étaient avant tout des abonnés, et non des personnes ayant uniquement un lien périphérique avec l'institution.

Il m'arrive parfois d'être arrogant par rapport à mes connaissances au sujet de mon propre orchestre (après tout, je crois avoir été sur tous les comités et avoir été bénévole partout où cela est possible), mais à la lumière des exercices que Paul a demandé aux délégués d'exécuter, je me suis rendu compte de certains aspects de mon organisation qui m'étaient presque inconnus. Par exemple, combien parmi vous sont en mesure de tracer un graphique décennal pour leur orchestre :

- 1) le nombre d'abonnés aux séries classiques à chaque saison;
- 2) le nombre moyen de billets que comprend un abonnement (change au fil du temps);
- 3) l'augmentation du prix du billet pour abonné par rapport à l'inflation;
- 4) le pourcentage d'augmentation des dépenses pour votre orchestre par rapport au pourcentage d'augmentation des recettes;
- 5) le nombre de foyers ayant contribué, et le montant moyen de la contribution;
- 6) le pourcentage des recettes de votre orchestre assurées par le gouvernement, les entreprises, les fondations et les autres organismes (non la vente des billets).

Comme la Fondation Mellon poursuit son travail auprès de l'industrie, nous verrons ce que le futur nous réserve dans ce domaine.

Comités

Comme toujours, certains comités doivent traiter des affaires de l'OMOSC; la plupart sont des comités permanents qui travaillent tout au long de l'année.

La presse électronique – la SRC a fait l'objet d'un brûlant débat. Le comité des médias a demandé aux délégués de voter sur des résolutions (voir ci-après) qui permettraient de transformer le matériel d'archives de la SRC pour en faire des enregistrements commerciaux. Les délégués ont également voté sur une entente Internet parallèle à l'entente sur les enregistrements en direct.

Les articles rédactionnels – touchent la communication à l'interne (*Una Voce*, le site Web et le Répertoire). Il nous a paru important de continuer à publier la revue papier *Una Voce*, mais d'imprimer le Répertoire uniquement sur demande. Le Répertoire sera affiché dans une section du site Web réservée aux membres. Nous prévoyons également suivre les

règlements de contrats de façon plus approfondie, et nous offrirons un « résumé des règlements de contrats » pour chacun des 20 orchestres.

Le gouvernement et les communications – traite de nos pressions politiques et des communications. Ils ont rédigé une lettre incitant la SRC à préserver le contenu de musique classique. Ils croient également que l'on devrait faire des pressions auprès de certains députés au sujet de l'impact d'un orchestre dans son ressort.

La Conférence – nous tenterons de tenir l'édition 2008 de la Conférence à Victoria (la disponibilité de l'hôtel étant à confirmer), et l'édition 2009 à Thunder Bay (une première pour l'OMOSC).

Les Règlements – à la suite de la révision exhaustive des Règlements l'été dernier, nous étions heureux de recevoir seulement deux modifications du comité des Règlements (voir ci-après).

Le finances – les délégués auront les états financiers de l'OMOSC pour l'exercice prenant fin le 30 juin. Une partie de votre cotisation à l'OMOSC est affectée au Fonds pour les situations d'urgence de l'OMOSC à chaque année; comme ce fonds est présentement en très bon état, le comité des finances était d'avis que nous pouvions renoncer au transfert de fonds pour l'exercice 2007-2008.

Le nouvel exécutif

Nous avons dit au revoir à la 2^e vice-présidente, **Barbara Hankins**; bien que sa présence nous manquera, les cadres dirigeants sont très heureux qu'elle continuera de représenter la Kitchener-Waterloo Symphony. Nous accueillons à sa place, **Mike Thomson** de la Calgary Philharmonic. Lorsque je me suis joint au groupe en 2003, j'étais le seul « coq dans le poulailler », et maintenant Francine est la seule femme au comité. À vous de faire les analogies appropriées.

Résolutions adoptées à la Conférence (sauf indication contraire)

Résolution n° 1

Attendu que, Nicholas Kilburn a été le deuxième président de l'Organisation des musiciens d'orchestres symphoniques du Canada en toute honneur, intégrité et dignité, et

Attendu que, Nicholas est décédé récemment, il est alors

Résolu, que l'édition 2007 de la Conférence de l'OMOSC soit dédiée à la mémoire de Nicholas Kilburn.

Résolution n° 2

Il est résolu que, toutes les lois, contrats, procédures, nominations, élections et versements pris, faits et effectués par les directeurs et les représentants de l'OMOSC depuis la date de la dernière assemblée générale annuelle soit approuvé, ratifié et confirmé. *La présente résolution a été retirée par l'exécutif.*

Résolution n° 3

Il est résolu, que l'OMOSC/OCSM nomme Stefan Jungkind du Edmonton Symphony Orchestra comme responsable de la banque de données des évaluations des chefs d'orchestres de l'OMOSC/OCSM pour l'exercice 2007-2008.

Résolution n° 4

La résolution suivante a été formulée par le comité permanent d'éthique de l'OMOSC et présentée à la Conférence :

Attendu que, l'OMOSC reconnaît la précieuse contribution des musiciens remplaçants et extra envers nos orchestres canadiens, et

Attendu que, l'objectif premier de l'OMOSC vise à protéger les intérêts des musiciens d'orchestres canadiens, et

Attendu que, le traitement équitable de tous les musiciens est essentiel à la création et au maintien de la solidarité, et

Attendu que, des conditions moins favorables pour les musiciens remplaçants et extra sont un incitatif permettant aux gestionnaires de tenter de réduire le nombre de musiciens à contrat intégral, et

Attendu que, des événements récents ont mis à jour certaines injustices à l'égard des musiciens remplaçants et extra,

Il est résolu que,

1. Les comités d'orchestres et les sections locales consultent tous les musiciens et communiquent avec eux, y compris les musiciens remplaçants et extra, eu égard à la négociation des conventions collectives, et

2. Les sections locales collaborent avec les comités d'orchestres pour établir des droits de vote pour les musiciens remplaçants et extra qui participent régulièrement aux représentations de leurs orchestres, et

3. Tous les musiciens remplaçants et extra soient rémunérés et contribuent au régime de retraite au même titre que les musiciens à contrat intégral.

La présente résolution a été retirée et la **résolution de remplacement n° 4** a été présentée (avec les mêmes articles « Attendu que » ci-dessus)

Il est résolu que,

L'OMOSC recommande les politiques suivantes eu égard au traitement équitable des musiciens remplaçants et extra :

Les sections locales et les comités d'orchestres consultent et communiquent avec les musiciens remplaçants et extra lors de la négociation et de l'administration des conventions collectives, et

En reconnaissance du devoir de juste représentation, les sections locales et les comités d'orchestres élaborent une méthode visant à ce que les musiciens remplaçants et extra participent aux procédures de vote lorsqu'il est juridiquement possible de le faire, et

Les comités de négociations visent à offrir la parité des salaires de base et des contributions au régime de retraite des musiciens remplaçants et extra avec ceux des musiciens à contrat intégral.

La résolution de remplacement n° 4 a été retournée au comité aux fins de consultation auprès de l'avocat-conseil et du Bureau canadien.

Résolution n° 5

Il est résolu que, l'article 8, alinéa 3 des Règlements de l'OMOSC soit modifié comme suit :

Alinéa 3 : Le président devra :

- a) présider toutes les réunions de l'organisme;
- b) agir comme porte-parole de la société;
- c) superviser le travail des autres cadres dirigeants; et
- d) participer, en vertu de son mandat, comme délégué à la International Convention of the American Federation of Musicians; et
- e) participer, en vertu de son mandat, comme représentant de l'OMOSC au Conseil de la Conférence des artistes exécutants de la FAM (AFM Player Conference Council)

Résolution n° 6

Il est résolu que, un nouvel alinéa 9 soit ajouté à l'article 8 des Règlements de l'OMOSC, et que l'ancien alinéa 9 et les alinéas subséquents soient, en conséquence, numérotés de nouveau

Nouvel alinéa 9 : Les cadres dirigeants auront le pouvoir de formuler des résolutions pour le compte de l'OMOSC aux fins de présentation à la Convention de la FAM. Les résolutions signées par l'OMOSC devraient être mises à la disposition de tous les délégués de l'OMOSC au moins deux

semaines suivant la date limite de présentation des résolutions à la Convention de la FAM.

Résolution n° 7

Il est résolu que, un nouvel alinéa 2 soit ajouté à l'article 14 des Règlements de l'OMOSC, et que les alinéas subséquents soient, en conséquence, numérotés de nouveau.

Nouvel alinéa 2: Les membres professionnels ayant un contrat avec plus d'un orchestre de l'OMOSC/OCSM seront tenus de payer une cotisation à un seul orchestre.

Résolution n° 8

Il est résolu que, la SRC puisse transformer le matériel d'archives en enregistrements commerciaux, au moyen des dispositions existantes prévues dans l'entente AFM-SRC relatives à la transformation des enregistrements en direct en produits commerciaux, chaque projet étant sujet à l'approbation des musiciens.

Résolution n° 9

Il est résolu que, la FAM du Canada publie une entente symphonique Internet réservée au Canada, selon les mêmes conditions que celles stipulées dans l'entente d'enregistrement en direct des symphonies, opéras et ballets de la FAM. Cette entente permettrait d'utiliser un produit sur Internet dans toutes ses formes (p. ex. la diffusion en mode continu ou le téléchargement) et, comme il en est pour l'entente d'enregistrements en direct des symphonies, opéras et ballets de la FAM, elle serait sujette à l'approbation des musiciens en fonction de chaque projet.

Résolution n° 10

Attendu que, les cadres dirigeants de l'OMOSC ont reçu une demande d'adhésion à l'OMOSC de Barbara Zmich (présidente sortante de la ROPA), et

Attendu que, Barbara a acheté une résidence secondaire de loisir en Ontario et prévoit se joindre à une section locale de la FAM, et

Attendu que, par sa direction de la ROPA et son activisme eu égard au syndicat, Barbara a démontré que ses intérêts et ses objectifs sont semblables à ceux de l'OMOSC/OCSM, il est par conséquent

Résolu, que Barbara Zmich soit nommée membre associée de l'OMOSC/OCSM.

Résolution n° 11

Il est résolu que, la résolution n° 11, présentée à la Conférence 2006 soit retirée. Adoptée.

Résolution n° 11, tirée de la Conférence 2006

Il est résolu que, l'article 11, alinéa 2 des Règlements de l'OMOSC soit déplacé à l'article 6, et numéroté de nouveau comme l'alinéa 3, et il est aussi

Résolu que, l'article 6 soit renommé comme suit :

Article 6-CRITÈRES RELATIFS À UNE DEMANDE D'ADHÉSION D'UN ORCHESTRE À LA SOCIÉTÉ

Alinéa 3 [anciennement article 11, alinéa 2]: Un orchestre deviendra un orchestre membre de l'OMOSC/OCSM sur approbation d'un vote majoritaire du comité exécutif de l'OMOSC/OCSM à la suite d'une consultation auprès des représentants des orchestres membres de l'OMOSC/OCSM. Sur ce, le nouvel orchestre membre aura droit à un délégué.

Résolution n° 12

Il est résolu que, l'OMOSC/OCSM nomme la société Grant Thornton, de Toronto, comme firme comptable pour l'exercice 2007-2008.

Rapport sur l'édition 2007 de la Conférence ICSOM

par Daniel Blackman, premier vice-président, OMOSC

La Conférence ICSOM a eu lieu à Minneapolis, au Minnesota du 15 au 18 août. À mon arrivée à l'aéroport de Minneapolis, j'ai tout de suite remarqué la musique classique qui s'échappait du système de sonorisation. Quelle idée géniale. Ne croyez-vous pas que ce serait intéressant de répéter l'expérience au Canada?

La première séance à laquelle j'ai participé était axée sur la commercialisation de nos orchestres. Bon nombre de points importants ont été soulevés et ont fait l'objet d'un débat : la diminution des débouchés médiatiques traditionnels destinés à la musique classique, les messages médiatiques contradictoires entre la réussite et la déchéance de l'industrie, et le rôle du marketing pour contrôler le message – qui le reçoit et où est-il dirigé? La plupart des préoccupations sont semblables à celles qui ont été débattues lors des conférences de l'OMOSC et qui sont présentes dans le quotidien des orchestres.

Le marketing doit être responsable de la mission artistique d'un orchestre, allant de la relation d'un chef d'orchestre avec les médias, à la promotion d'articles vedettes et d'articles rédactionnels. Un orchestre doit être pertinent à l'intérieur de sa communauté. En effet, il doit débiter avec un produit intéressant et le transmettre à la communauté afin de répondre à un plus grand nombre de personnes. La perception de la gestion financière d'un orchestre intéresse le public, et se reflète dans les billets vendus. En règle générale, on accorde trop d'importance aux chefs d'orchestre et aux solistes de passage. Il importe davantage au marketing de transmettre à la communauté un message d'appartenance eu égard à leur orchestre.

La journée suivante comprenait une présentation de la Division des services symphoniques de la FAM sous la direction de Laura Brownell, qui en collaboration avec Nathan Kahn, Chris Durham et Deborah Newmark, nous a transmis une mine de connaissances en matière de négociations. Plusieurs renseignements ont été présentés à l'OMOSC, mais il est toujours bon d'entendre répéter les messages. Le plus important volet de la présentation soulignait combien la communication et les préparatifs peuvent éviter bien des problèmes.

L'avocat-conseil de la ICSOM, Len Leibowitz, était en grande forme et a brossé une image de l'histoire de la vie ouvrière qui s'est avérée fort intéressante. Cet exposé a été suivi de séances portant sur le AFM-EPF (le régime de retraite des musiciens américains). Les Américains se préoccupent beaucoup de la santé et de l'orientation du EPF, et ces séances ont particulièrement intéressé les délégués.

L'après-midi a pris fin avec des rapports des conférences d'artistes exécutants. Dennis Danders a présenté le rapport de la ROPA, j'ai présenté le rapport de l'OMOSC, et Bruce Bouton a présenté le rapport de la RMA (Recording Musicians Association). L'animosité entre la RMA et la FAM a suscité un intérêt particulier. Bruce Bouton a abordé cet enjeu avec passion, et une résolution demandant un ralliement a été adoptée à l'ICSOM (voir ci-après).

La journée suivante, les séances étaient axées sur les médias électroniques et les soins de santé. Florence Nelson (ancienne secrétaire trésorière de la FAM et directrice de la DSS de la FAM), qui salue tous les membres, a été nommée pour créer une base de données sur les soins de santé pour le compte la ICSOM. Certaines de ces questions intéresseront peut-être les orchestres canadiens qui sont munis de régimes invalidité de longue durée (ILD) et d'une assurance-maladie complémentaire. Nous avons appris que les musiciens sont responsables du libellé relatif à l'ILD. Les

employeurs magasineront les meilleurs tarifs, mais les règles des avantages peuvent changer sensiblement d'un régime à un autre. Il a été difficile de toucher des prestations d'ILD pour des musiciens qui n'ont pas de preuve médicale en appui d'une maladie qui les empêche de travailler, même dans le cas d'états pathologiques bien connus tels que des douleurs thoraciques, la fibromyalgie, le syndrome du côlon irritable, l'acouphène et la maladie de Parkinson.

Les résolutions suivantes intéresseront les membres de l'OMOSC :

ICSOM - résolution numéro 5

ATTENDU QUE, l'essence même du syndicalisme est l'harmonie de tous les secteurs, tous les représentants et tous les membres; et

ATTENDU QUE, aucun syndicat ne peut réellement prospérer et représenter à juste titre les membres lorsque les divergences d'idées, de méthodes et de philosophie, sont si grandes et fractionnelles; et

ATTENDU QUE, la FAM a grandi pour devenir une puissance importante dans les domaines des arts et du spectacle; et

ATTENDU QUE, les disputes actuelles entre l'administration de la FAM et la Recording Musicians Association risquent de diviser cette union fantastique; pour ces motifs, il est

RÉSOLU QUE, les délégués et le Conseil d'administration de l'édition 2007 de la Conférence ICSOM implorent la Recording Musicians Association et l'administration actuelle de la FAM de se réunir dans un esprit d'harmonie, d'écarter les conflits, et d'atteindre un objectif plus élevé de réunification et de solidarité pour le bien de tous les membres de la FAM et de leurs familles.

ICSOM – résolution numéro 7

ATTENDU QUE, les musiciens remplaçants et extra sont essentiels à l'exploitation continue de tout orchestre symphonique, d'opéra et de ballet; et

ATTENDU QUE, il n'existe aucune bonne raison de rémunérer ces musiciens autrement que selon l'échelle des salaires calculée au prorata; et

ATTENDU QUE, certains dirigeants des orchestres symphoniques, d'opéra et de ballet ont périodiquement tenté de rémunérer ces musiciens remplaçants et extra à un salaire inférieur au salaire égal, travail égal; par conséquent, il est

RÉSOLU QUE, les délégués à la Conférence ICSOM 2007 expriment leur appui illimité pour tous les musiciens qui tentent de gagner leur vie en réalisant la précieuse tâche de combler les vacances et/ou d'ajouter leur talent à certaines prestations qui exigent davantage de musiciens; il est aussi

RÉSOLU QUE, les délégués de la Conférence ICSOM 2007 se joignent à leurs confrères et consœurs pour déplorer la pratique visant à exploiter ces musiciens en leur offrant une rémunération moindre, peu, sinon aucun avantage social et aucune sécurité d'emploi; et il est aussi

RÉSOLU QUE, tous les comités de négociations des sections locales et des orchestres de la FAM soient priés de ne pas accepter une telle exploitation des musiciens remplaçants et extra.

ICSOM – résolution numéro 12

ATTENDU QUE, l'image de la musique classique sur scène dans notre pays est un élément essentiel de la sensibilisation du public et de son intérêt dans la quête visant à accroître les recettes par le biais de la vente de billets et des contributions; et

ATTENDU QUE, la création d'une campagne nationale à la télévision du style « image commerciale » semblable à celle de l'industrie laitière, c'est-à-dire, « Vous avez du lait? » et celle de l'industrie des viandes, « Le porc, l'autre (souligné pour marquer l'accent) viande blanche » représente l'une des façons de créer une telle sensibilisation et un tel intérêt, et

ATTENDU QUE, une telle campagne peut être financée par le biais des efforts conjugués de la FAM, la League of American Orchestras, la ICSOM, et la ROPA; par conséquent, il est

RÉSOLU QUE, les délégués de la Conférence ICSOM 2007 incitent les dirigeants de la FAM, la League of American Orchestras, la ICSOM et la ROPA à se réunir pour discuter de la faisabilité relative à la création d'une campagne nationale télévisée visant à sensibiliser davantage le public à la musique classique et à susciter leur intérêt à cet effet.

Rapport de l'édition 2007 de la Conférence de la Regional Orchestra Players' Association (ROPA)

Par Robert Fraser, secrétaire de l'OMOSC

La Conférence de la ROPA a eu lieu au centre-ville de San Francisco cette année, et j'ai été privilégié d'y participer pour le compte de l'OMOSC. Cette expérience marquait non seulement ma première participation à une conférence de la ROPA (autre que *Unity 2002*, alors que les trois conférences symphoniques se sont réunies à Ottawa), mais aussi la première fois que j'allais représenter une nation entière! J'espère que tous mes amis américains n'ont pas l'impression que les Canadiens sont des trombones-basses fantaisistes qui sont amers du fait que notre pays n'a pas vu la coupe Stanley en quatorze ans.

Pour tous les nouveaux à la profession symphonique, la ROPA est l'une des deux conférences des artistes exécutants du domaine symphonique aux États-Unis. Elle représente environ 75 orchestres à plus petit budget, tandis que la ICSOM représente environ 50 orchestres de plus grande envergure. Ayant consacré la plus grande partie de ma carrière comme musicien sur demande d'un orchestre de petite taille (Victoria), je me suis tout de suite senti à l'aise parmi les délégués de la ROPA. En effet, plusieurs de leurs récits ont reflété l'historique de mon propre orchestre au cours des 17 dernières années.

La Conférence de la ROPA fonctionne quelque peu comme la ICSOM et la conférence de l'OMOSC, sauf pour quelques différences remarquables. Comme l'OMOSC, bon nombre de sujets proviennent des récits que racontent les orchestres sur leur saison. Toutefois, parce que la ROPA est un organisme plus grand (75 délégués par opposition à 20 de l'OMOSC), elle offre des « séances en petits groupes » auxquelles participent environ une douzaine de délégués à la fois, et qui sont animées par un membre du conseil exécutif de la ROPA et un membre du personnel de la FAM. Ces derniers se réunissent dans des pièces distinctes, et alors que chaque délégué résume sa saison, les sujets les plus fréquents et les plus pertinents sont choisis pour faire l'objet d'une séance plus tard à la conférence. Une fois les sujets identifiés, les délégués choisissent les séances en petits groupes auxquelles ils veulent participer.

Certains sujets qui ont fait l'objet d'une séance en petits groupes comprennent : les enjeux liés aux orchestres maison, le rôle des musiciens participant à des conseils et aux activités de bénévolat à l'extérieur des prestations, la diminution des orchestres (soit du nombre d'artistes exécutants ou du nombre de services), la mobilisation des musiciens d'un orchestre (corriger l'indifférence).

À cela s'ajoute des conférenciers invités, des présentations d'un avocat-conseil ainsi que le personnel et les rapports de la Division des services symphoniques de la FAM. L'un des discours liminaires qui a particulièrement retenu mon attention a été la présentation de D^{re} Miki Kashtan de la société Bay Area Nonviolent Communication (visitez le www.baynvc.org). La présentation était intitulée « Collaborative Communication ». En règle générale, D^{re} Kashtan consacre plusieurs jours à son client; elle a avoué avoir de la difficulté à résumer un sujet aussi large en 90 minutes. Cependant, elle a réussi, à mon avis, à aller droit au cœur de la communication et de la négociation en peu de temps. Au début, je me méfiais, surtout des phrases comme les suivantes :

« Lorsqu'une partie participe à une entente pour un motif tel que la peur, la honte, la culpabilité, l'obligation ou le désir d'une récompense extrinsèque, cette entente n'est pas susceptible de satisfaire l'une ou l'autre des parties... Une réflexion plus longue avant de conclure une entente, pour s'assurer que les besoins des deux parties sont clairs et que chacun peut s'exprimer honnêtement, sera avantageuse par rapport à la durabilité et à l'efficacité de l'entente... Cherchez et proposez des stratégies de rechange visant à réaliser les objectifs de l'autre partie de façon à ce qu'elles soient moins coûteuses pour vous. »

J'ai immédiatement pensé à la négociation basée sur les intérêts (NBI), un modèle de négociations qui tente d'éliminer les conflits de la négociation traditionnelle par le biais des séances animées (la NBI a fait l'objet d'un débat dans les conférences de l'OMOSC par le passé, et le site Web de la FAM offre une magnifique page d'appui à la section des services symphoniques réservée aux membres). J'ai été soulagé de savoir que D^{re} Kashtan avait étudié la méthode NBI et qu'elle croyait qu'une telle méthode n'entraînerait pas une entente satisfaisante pour les parties lorsque l'une des parties exerce beaucoup de pouvoir sur l'autre (comme la négociation entre l'employeur et l'employé).

Le modèle que propose D^{re} Kashtan préserve clairement le rôle distinct de chacune des parties (les musiciens / les gestionnaires); elle nous a également fait faire quelques exercices pour nous aider à mieux comprendre le fonctionnement d'un processus de collaboration et à créer des meilleurs outils de communication.

Nous avons aussi jout d'excellentes présentations de l'avocate-conseil de la ROPA, Trish Polach, sur le droit du travail aux États-Unis (qui est très différent du droit du travail au Canada), et d'ateliers sur les griefs animés par Trish Polach et le négociateur de la DSS, Nathan Kahn. Debbie Newmark, directrice de la presse électronique à la DSS, a également donné une présentation sur les ententes relatives aux enregistrements symphoniques maintenant disponibles à l'intérieur de la FAM.

Le présent rapport ne fait qu'effleurer le programme d'activités qu'offre une conférence d'artistes exécutants. Pour ma part, ce qui importe au sujet des conférences d'artistes exécutants c'est que nous existons, et que nous ne sommes pas seuls en tant que musiciens. Si quelque chose cloche dans votre orchestre ou au travail, il existe près de 150 autres orchestres sous le portefeuille du CP, et dans l'un de ces orchestres, il existe un musicien tout comme vous, ou une situation identique à la vôtre. Parallèlement, lorsque nous entendons des récits positifs, nous apprenons tout aussi bien de ces derniers. Vous n'avez qu'à demander – je vous suggère de visiter d'abord les sites Web des trois conférences d'artistes exécutants (www.icsom.org, www.ropaweb.org, et www.ocsm-omosc.org), de vous inscrire à la liste de diffusion par courriel et de participer au débat.

POINT DE VUE

Un cercle vicieux

Par Mike Thomson, 2^e V-P de l'OMOSC (Orchestre philharmonique de Calgary)

Un phénomène du milieu de la musique d'orchestre existe depuis si longtemps, et est devenu si répandu, qu'il ne semble même pas susciter une réaction de la part des musiciens. Ce phénomène est le taux de roulement à même nos administrations. En effet, nous apprenons le départ d'une autre personne au sommet, et nous réagissons avec indifférence, sans en être surpris. Récemment, à l'orchestre philharmonique de Calgary, nous avons connu un nombre alarmant de départs. Il me semble que je me préoccupe davantage de cet enjeu. Comment pouvons-nous espérer grandir à même un milieu de travail qui ne peut retenir son personnel administratif? Pouvons-

nous nous permettre de perdre constamment des personnes efficaces? Est-ce simplement un phénomène courant?

Plus que jamais, nous devons retenir les bonnes personnes dans nos administrations. Notre industrie s'en remet davantage à la bonne gestion, et l'équilibre se perd facilement. Nous devons chercher les meilleures personnes et leur fournir un incitatif qui les encouragera à s'engager. Récompensez l'excellence et éliminez rapidement l'incompétence. Le cycle des départs continus du personnel ne fait qu'ajouter à notre effondrement. Nous répétons toujours les mêmes erreurs parce que des nouvelles personnes se lancent en gestion et commettent les mêmes erreurs! Il me semble que nous sommes constamment à chercher et à former du personnel. Est-ce bien la façon d'exploiter une entreprise?

Je ne connais pas vos goûts, mais je ne voudrais pas travailler à l'administration d'un orchestre symphonique. Cela me paraît un travail pénible, abusif et ingrat. Une meilleure rémunération aiderait certainement, mais je ne crois pas que l'enjeu soit limité à l'argent. La façon de traiter les gens est essentielle. Lorsque vous accomplissez une tâche, vous voulez que votre contribution soit appréciée et respectée, ce qui peut se faire de plusieurs façons. Un bon départ serait d'améliorer les conditions de travail : soyez conscient que vous manquez de personnel et que vous demandez souvent des heures supplémentaires sans rémunération; reconnaissez la charge de travail inlassable et le niveau de stress; créez un climat de communication ouverte afin de régler les problèmes de façon efficace et efficiente; avouez le manque d'infrastructures et de ressources; dites « merci » ou félicitez une personne lorsqu'elle a fait un bon travail. Amenez les employés au restaurant pour dîner, plus d'une fois! Tout cela n'est que la reconnaissance du milieu de travail difficile dans lequel nous demandons à notre personnel de travailler.

Mais qui en est responsable? C'est la direction. Il est certainement fondamental d'avoir un directeur qui est prêt à écouter et qui est sensible aux circonstances des employés. Il est essentiel d'avoir un directeur qui règle les préoccupations et qui ne tolère pas un climat abusif. Il importe aussi que le directeur vise à améliorer les conditions de travail pour tous les employés. Puis, qu'en est-il des musiciens? Des paroles telles que « merci » ou « beau travail » seraient sans doute appréciées, le cas échéant.

Si nous pouvions entamer le processus visant à retenir les bons employés, nous pourrions ensuite commencer à les guider de façon à en faire nos futurs directeurs. Imaginez, nous pourrions retenir une personne qui est sensible à l'industrie et qui peut travailler à l'intérieur des paramètres uniques dans lesquels nous vivons. À l'avenir, il nous serait peut-être profitable d'avoir un choix parmi plusieurs candidats qui seraient d'excellents employés ou directeurs à même nos organisations. Nous devons enfin briser le cycle vicieux de la recherche, l'embauche et la rétention. Quel autre choix avons-nous?

Le rédacteur vous invite à transmettre vos opinions et expériences dans le domaine de la rétention des gestionnaires efficaces. Veuillez transmettre vos récits à Robert Fraser, rédacteur, Una Voce à ocsmsec@telus.net.